

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL des ENFANTS DU 20 NOVEMBRE 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 13

Présents : 8

Procuration : 1

Suffrage exprimé : 9

Le **20 NOVEMBRE 2024** à 13h30, le Conseil Municipal des Enfants de SELLES-SUR-CHER dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à l'accueil périscolaire, sous la présidence de Madame Alice RICHETIN, Maire-Enfant.

Date de convocation : le 14 novembre 2024

Présents :

Mesdames, Alice RICHETIN, Tia CHARDEL, Agathe LECOMPTE, Lina VIEIRA RODRIGUES, Frida SALLES TURREL.

Messieurs Etienne MARTIN, Tiago MARTINS, Rayan EL AGUIDE

Absents ayant donné pouvoir :

Isaraa BENCHAHYD (pouvoir à Etienne MARTIN)

Absents:

Mesdames Maria HAMAMOUCHE, Tessa CANTEAU,
Monsieur Nawfal BOUMRI, Kaelan ALLIOT,

Madame Lina VIEIRA RODRIGUES est désignée secrétaire de séance :

Madame le Maire-Enfant demande au Conseil Municipal des Enfants si des observations sont à apporter au compte rendu du dernier Conseil Municipal des Enfants du 6 novembre 2024.

Lecture de l'ordre du jour :

ADMINISTRATION GENERALE

- Projets pour l'année scolaire 2024-2025
- Questions diverses

Extension de l'ordre du jour : néant

Abstention : pour : contre : unanimité : ...

Retrait de l'ordre du jour : néant

Abstention : pour : contre : unanimité : ...

ADMINISTRATION GENERALE

Projets pour l'année scolaire 2024-2025.

- ❖ Les problèmes de bruits au restaurant scolaire sont abordés par les membres du Conseil Municipal des Enfants. Après discussion les membres proposent d'expérimenter une solution à ce problème :
 - Numéroté les tables.
 - En cas de bruit trop important, les surveillances de la restauration scolaire inscrivent une croix sur un tableau avec le numéro de la table.
 - A compter de la troisième croix, les élèves de la table concernée sortiront du restaurant scolaire les derniers.
 - Si les élèves de la table continuent de faire trop de bruit, une quatrième croix sera attribuée et entrainera le retrait d'un point à chaque élève de la table.
 - Néanmoins un élève qui cri ou parle trop fort pourra se voir retirer un point sans pénaliser les autres élèves de sa table.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal des Enfants décide à l'unanimité :

- De valider la proposition.
- De soumettre à avis et validation ce projet à Mme DUBÉ, Adjointe au Maire en charge du C.M.E.
- De donner pouvoir à Mme le Maire Enfant de signer tous documents nécessaires à la bonne réalisation de ce projet.

- ❖ Les membres du C.M.E proposent l'installation d'un coin lecture dans la cours de l'école Jules FERRY.

Il serait matérialisé sous le préau avec des lignes au sol et une affiche sur le mur.
Il serait aménagé avec des chaises et tables.
Une boîte à livres serait installée dans cet espace.
Cet espace serait accessible uniquement aux lecteurs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal des Enfants décide à l'unanimité :

- De valider la proposition.
- De soumettre à avis et validation ce projet aux enseignants et à Mme DUBÉ, Adjointe au Maire en charge du C.M.E.
- De donner pouvoir à Mme le Maire Enfant de signer tous documents nécessaires à la bonne réalisation de ce projet.

- ❖ Les membres du C.M.E proposent que les demi-pensionnaires puissent choisir une fois par semaine leur place dans le restaurant scolaire. En effet actuellement les élèves s'installent par classe et par ordre d'arrivée dans le réfectoire.
Cette proposition est faite pour permettre aux élèves qui ont des affinités mais qui ne sont pas dans la même classe ainsi qu'aux fratries de déjeuner ensemble.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal des Enfants décide à l'unanimité :

- De valider la proposition.
- De soumettre à avis et validation ce projet à Mme DUBÉ, Adjointe au Maire en charge du C.M.E.
- De donner pouvoir à Mme le Maire Enfant de signer tous documents nécessaires à la bonne réalisation de ce projet.

Madame le Maire-Enfant remercie les personnes présentes et lève la séance à 14h26.

Le Maire-Enfant
Alice RICHETIN



Le secrétaire de séance
Lina VIERA RODRIGUES



L'Adjointe au Maire en charge du CME
Angélique DUBÉ

